

Autorisation de travaux sur une concession



www.ville-saint-priest.fr

www.service-public.fr

Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi de 13 h 00 à 17 h 30



Autorisation de travaux sur une concession

Qui ?

- ▶ Le concessionnaire ou ses ayants-droit.

Comment ?

- ▶ La demande doit être adressée à la mairie par le concessionnaire ou le marbrier en charge des travaux.

Pièces à fournir ?

- ▶ Demande de travaux à transmettre au service vie civile de la mairie.
- ▶ Toute pièce complémentaire démontrant la qualité d'ayant-droit du ou des demandeurs (livret de famille...).
- ▶ Titre d'identité valide (CNI, passeport, carte de séjour).

Délais estimatifs ?

- ▶ L'autorisation est envoyée par courrier au demandeur dans les 15 jours qui suivent la demande.

Coût ?

- ▶ Gratuit.